

UNION DES CONSOMMATEURS et MARC-OLIVIER MOISAN-PLANTE c. TELUS COMMUNICATIONS INC.

No. : 500-06-000690-145

AVIS DE DÉSISTEMENT DE L'ACTION COLLECTIVE

Qui est visé par cet avis?

Vous êtes visé(e) par cet avis si vous étiez en 2014 abonné(e) aux services de téléphonie sans fil offerts sous la marque Public Mobile lors de la fusion avec le réseau de Telus Communications inc.

Désistement de l'action collective

Le 3 avril 2014, Union des consommateurs a déposé une demande en autorisation d'exercer une action collective à l'encontre de Telus Communications inc. en alléguant que les membres du groupe ont subi des modifications unilatérales illégales à leurs services ou forfaits avec Public Mobile et que les quittances signées lors de la migration du réseau sont illégales.

Union des consommateurs a demandé et a obtenu du Tribunal le 28 juin 2021 la permission de se désister de l'action collective.

Le désistement a été permis par la Cour supérieure. Ceci signifie que les procédures sont abandonnées. Le jugement du Tribunal est disponible sur le site Web des avocats de la demande : <https://tjl.quebec/recours-collectifs/telus-public-mobile/>.

IMPORTANT : La Demande en autorisation n'a pas été entendue par le Tribunal. Aucune décision n'a été rendue quant à la responsabilité potentielle de Telus Communications inc.

Le désistement de l'action collective n'a donc pas pour effet d'éteindre vos droits, s'il y a lieu. Si vous êtes visé(e) par cet avis et pensez avoir une réclamation à faire valoir, vous devriez consulter un(e) avocat(e) rapidement parce que le délai pour tenter une poursuite est limité.

Cet avis a été approuvé par la Cour supérieure du Québec.

UNION DES CONSOMMATEURS and MARC-OLIVIER MOISAN-PLANTE v. TELUS COMMUNICATIONS INC.

No.: 500-06-000690-145

NOTICE OF DISCONTINUANCE OF CLASS ACTION

Who is concerned by this notice?

You are concerned by this notice if you were a subscriber in 2014 to wireless telephone services offered under the brand name Public Mobile, at the time of Public Mobile's merger with the network of Telus Communications Inc.

Discontinuance of the Class Action

On April 3rd, 2014, Union des consommateurs filed an application for authorization to institute a class action against Telus Communications Inc. alleging that class members were subjected to illegal unilateral changes to their services or packages with Public Mobile and that the releases signed during the network migration are illegal.

Union des consommateurs sought and obtained permission from the Superior Court on June 28th, 2021 to discontinue the class action.

The discontinuance was authorized by the Superior Court. This means that the proceedings are abandoned. The Superior Court's judgment is available on the plaintiff's lawyers' website: <https://tjl.quebec/en/class-actions/telus-public-mobile/>.

IMPORTANT: The Application for authorization was not heard by the Superior Court. No decision has been rendered as to the potential liability of Telus Communications Inc.

The discontinuance of the class action does not extinguish your rights, if any. If you are affected by this notice and believe you have a claim, you should consult a lawyer promptly because there is time-limit in order to file a lawsuit.

This notice has been approved by the Superior Court of Quebec.